



## Etat des dépendance et d'un recoin de jardin

Par **Ibazee**, le **31/05/2008** à **11:38**

Bonjour,

Je loue via une agence immo (depuis septembre 2007) une maison de 60 m<sup>2</sup> dotée d'un jardin (80 m<sup>2</sup>) et de dépendances.

Certaines dépendances ne sont pas stipulées sur le bail (car déclarées trop délabrées et dangereuses pour être utilisées) :

-deux ont servi à entreposer divers objets : vieux vélos, matelas, outils de jardin rouillés, gazinière, armoires de cuisine, déchets non organiques de toutes sortes...

état : construction en parpaings et pierres, toiture ardoises éventrée, avec ouvertures : 2 fenêtres n'ayant plus de vitrage et 1 porte en chaume non verrouillée qui s'ouvre par grand vent

-une qui sert à stocker des cages à lapin (3) située entre les 2 précédentes. elle est ouverte comme un simple abri et possède une petite cabane (1mx1m) qui devait servir de WC et qui aujourd'hui est rempli d'un tas de briques, tuiles.. et autres matériaux (3ème lieu de repos idéal des serpents et frelons !)

D'autre part au fond du jardin derrière une 4ème dépendance : abris voitures (stipulée sur le bail) un recoin de 4mx4m (approximativement) ouvert sur le jardin a servi à entreposer une 20aine de cages à lapins en béton et grilles en fer (démontées), des parpaings, des troncs d'arbres, des tomettes abimées (+l'invisible !) sur une hauteur d'environ 60cm.

Mon problème est le suivant : je crains que toutes ces dépendances et surtout le recoin (qui commence en cette saison à être envahi par les herbes) n'attirent des insectes (nous avons déjà bcp de frelons/guêpes maconnes), serpents ou tout autres bêtes (potentiellement dangereuses et/ou nuisibles). J'ai prévenu l'agence immo par téléphone début 2008 pour savoir ce que nous pouvions envisager pour le recoin de jardin. Ma conseillère m'a dit se mettre en relation avec le propriétaire.. Mais après maintes relances, 4 mois après, nous en sommes au même point et l'agence me dit que le propriétaire ne se manifeste pas.

J'ai un chien et deux chats : des tiques et des puces sont apparues malgré un traitement annuel et (renforcé depuis la fin de l'hiver)

Questions : que puis je faire ?

et plus précisément : peut on imposer de vider le recoin de ses déchets ?

les dépendances ne doivent elles pas être vidées également ou fermées totalement ?

NB : nous entretenons le jardin parfaitement (tonte, taille, plantations...).

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à mon problème.

Cordialement.